

COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 17 MARS 2023

Le vendredi dix sept mars deux mille vingt trois à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale.**

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
105	33+22	55
Quorum		53
Total des voix (P +R)		87
Majorité absolue		44

ETAIENT PRESENTS :

21 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M	Guy ALBRAND , délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mme	Marylène BONFILLON , déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
M	Félix BOREL , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Elisabeth CLAUZIER , déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
MM.	Julien DE BENITO , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Louis-Pierre FABRE , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Philippe GINOUX , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mme	Sylvie GREGOIRE , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	René JAUFFRET , délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Gilles MEGIS , délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Gérard PAUL , délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Yves PICARDA , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX , déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	François PREVOST , délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Jean-Louis ROBERT , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	Patrick ROUILLES , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	André ROUSSET , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Alain ROUX , délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
Mme	Mireille SUEUR , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	Pierre-Yves VADOT , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

2 représentants de la Région disposant chacun de 5 voix :

Mme	Béatrice MARTIN
M	Jean-Pierre SERRUS

2 représentants du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant chacun de 5 voix :

Mme	Hélène GENTE-CEAGLIO
M	Didier REAULT

Mme Marion MAGNAN

7 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

Mme Thomas ARCAMONE, délégué de Peyrolles en Provence, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
MM. Philippe BATOUX, délégué de Mérindol, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Marie-Christine LAZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants
Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants
Jean-Christophe SIMON, délégué du Poet, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants

ETAIENT REPRESENTES :

1 représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant de 5 voix :

M Jacky GERARD, par Hélène GENTE-CEAGLIO

1 représentante du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence disposant de 5 voix :

Mme Elisabeth JACQUES, par Marion MAGNAN

1 représentant du Conseil Départemental des Hautes Alpes disposant de 5 voix :

M Christian HUBAUD, par Lucien GALLAND

18 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Gilles MEGIS
Sylvie BELMONTE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Olivier LEDEY
Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT
M. Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Félix BOREL
Olivier GUIROU, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par André ROUSSET
Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech par Mireille SUEUR,
Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, par Isabelle PORTEFAIX,
Mme Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Philippe GINOUX
MM. Christian CHIAPPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST
RémI COSTORIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Yves WIGT
Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Yves PICARDA
Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Alain ROUX
Mme David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Louis-Pierre FABRE
Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech par René JAUFFRET,
Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Yves PICARDA
Alain ROUX, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon verdon Agglomération par Louis-Pierre FABRE
MM. Jacques NATTA, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT

1 représentant du collège communal disposant d'une voix :

M Roger-Paul GONTARD, par Julien DE BENITO



Délibération N°2023-07
Carte générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 17 MARS 2023

*Contrat cadre de partenariat 2023-2024 entre l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et
Corse et le SMAVD – aide aux missions*

Le SMAVD avait négocié en 2016 avec l'Agence de l'Eau une aide exceptionnelle portant sur certaines missions et certains postes afin de faire face à un accroissement de l'activité du syndicat sur les enjeux de bassin versant et de ressource en eau, dont la charge ne devait pas être imputée aux collectivités de l'axe durancien, membres du SMAVD historiquement pour d'autres enjeux.

Cette négociation avait abouti à la signature d'une convention cadre de partenariat, d'une durée de 3 ans entre 2017 et 2019 et d'un montant plafonné de 1,2 M€, correspondant à des aides aux postes ou aux missions avec un taux d'aide de 65% des coûts internes de fonctionnement.

Ce dispositif avait ensuite été reconduit pour la période de 3 ans entre 2020 et 2022 pour un montant équivalent. Courant 2022 les discussions engagées avec l'Agence de l'eau afin de définir les modalités de poursuite de cet accompagnement financier ont conduit au constat de l'impossibilité pour l'agence d'un engagement sur 3 ans en raison de la transition entre les 11^{ème} et 12^{ème} programmes d'intervention au 1^{er} janvier 2025 (document qui fixe les critères et taux d'aides de l'agence).

Dans ce contexte, le SMAVD a sollicité pour 2023 un soutien aux missions dans le cadre classique des aides apportées par l'Agence, et renouvellera cette demande pour l'année 2024.

En 2024 seront amorcées des discussions pour préparer un nouveau contrat pluriannuel, sur une durée plus longue (si possible 6 ans), dans le cadre des critères qui seront définis dans le 12^{ème} programme d'intervention.

Dans l'attente, afin de réaffirmer et entériner la volonté partagée entre l'Agence de l'eau et le SMAVD de mener une démarche partenariale portant sur la gestion de la ressource en eau, la restauration écologique et morphologique, la gestion des nappes et de la qualité de l'eau, un accord-cadre est proposé, réaffirmant cette volonté commune et précisant que la période 2023-2024 est une transition, en attendant la mise en œuvre d'un nouveau contrat pluriannuel à compter de 2025.

Le montant des aides demandées pour 2023 est de 455 000 €, sur la base d'un taux de 50% affecté aux coûts de fonctionnement des missions suivantes :

- Contrat de rivière et observatoire
- Animation pôle EPTB
- Ressource en eau
- Restauration morphologique
- Restauration écologique
- SAGE
- Qualité et nappes

Pour 2024 le montant estimé à ce stade, toujours basé sur un taux de 50%, serait en légère augmentation à 485 000 € en raison du renfort de la mission ressource en eau.

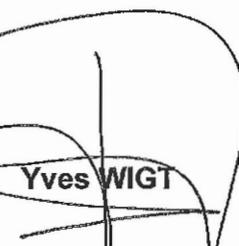
**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

APPROUVE le projet de Contrat cadre de partenariat 2023-2024 entre l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et le SMAVD – aide aux missions,

AUTORISE le Président à signer la convention et à prendre tout acte dans ce cadre.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 30/03/23

Le Président

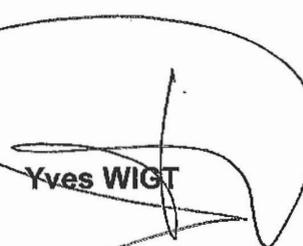


Yves WIGT



SYNDICAT MIXTE DE LA DURANCIE

Le Président



Yves WIGT



SYNDICAT MIXTE DE LA DURANCIE